



COUR D'APPEL DE METZ  
TRIBUNAL D'INSTANCE DE THIONVILLE

A

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE  
BERNARD LEHALLE  
CANTON DE CATTENOM  
MAIRIE DE CATTENOM

[Décret n°78-381 du 20 mars 1978](#) (modifié) relatif aux conciliateurs de justice

Madame la maire de  
BASSE-RENTGEN

Madame la maire,

J'ai le plaisir de vous informer de ma nomination en qualité de **conciliateur de justice**, par ordonnance de Mme Elisabeth BLANC, Première Présidente de la Cour d'Appel de METZ, pour exercer dans les cantons de THIONVILLE et CATTENOM à compter du 30 novembre 2017.

Une répartition des communes du canton de CATTENOM a été effectuée avec mon collègue Marc CHATEL également conciliateur de justice dans ce canton. J'ai l'honneur d'avoir votre commune en responsabilité.

Les principales missions du coordonnateur de justice et les démarches à effectuer par les plaignants sont décrites dans les brochures ci-jointes et sur le site des conciliateurs de France :

<https://www.conciliateurs.fr/>

Je vous serais reconnaissant d'informer vos administrés que je tiens une permanence à la mairie de CATTENOM tous les premiers jeudis du mois de 9h00 à 11h30. Ils peuvent me solliciter pour le règlement à l'amiable de leurs différends :

- Soit par courriel : [bernard.lehalle@conciliateurdejustice.fr](mailto:bernard.lehalle@conciliateurdejustice.fr)
- Soit par téléphone : 03 82 53 86 54

Veuillez recevoir, Madame la maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le conciliateur de justice



BERNARD LEHALLE